

bouledogue canadien seraient admis au réseau français de Radio-Canada. Ceci n'est pas du tout la question que je tiens à poser au très honorable premier ministre. Ce que je veux lui demander, c'est ceci: Est-ce que le Service civil tolérera, au sein du fonctionnarisme fédéral, la formation d'une telle faction politique, qui veut définitivement la désunité au Canada, et qui veut rompre avec l'élément canadien-français?

[Traduction]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Il ne conviendrait pas du tout de former un parti bouledogue ni, en fait, aucun autre parti politique au sein de la fonction publique.

LES TRANSPORTS

DÉFINITION ET APPLICATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DES TRANSPORTS

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend l'examen, interrompu le lundi 16 janvier, du bill no C-231 définissant et appliquant une politique nationale des transports au Canada, modifiant la loi sur les chemins de fer et, par répercussion, d'autres lois, et édictant d'autres dispositions résultantes, présenté par l'honorable M. Pickersgill.

M. le président: Lorsque le comité a levé la séance hier soir, il étudiait l'article 50. Il avait été convenu que lorsque le comité reprendrait l'examen du bill aujourd'hui, il commencerait d'abord par étudier l'article 42 ainsi que l'amendement du député de Qu'Appelle.

• (3.20 p.m.)

Sur l'article 42.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, on a discuté à fond mon amendement. Je ne pense pas que les députés de l'un ou l'autre côté puissent ajouter quoi que ce soit qui y change quelque chose. Je propose donc qu'il soit mis aux voix pour savoir ce qu'en pense le comité.

L'hon. M. Pickersgill: Voilà une excellente proposition. (*Exclamations*) On doit voter immédiatement pour connaître l'opinion du comité sur l'amendement que je ne saurais hélas appuyer.

Des voix: Le vote.

M. le président: A l'ordre. Lors de l'étude du nouvel article 314D de l'article 42, le député a proposé l'amendement suivant...

L'hon. M. Starr: Silence, s'il vous plaît.

[M. Caouette.]

M. le président: Le député de Qu'Appelle a proposé de modifier l'article 42, en ce qui a trait au nouvel article 314D (1), par l'addition, après le mot «recommander», aux lignes 22 et 23 de la page 31, des mots suivants «ou ordonner si elle le juge à propos».

(L'amendement est rejeté par 79 voix contre 64.)

M. le président: Je déclare l'amendement rejeté.

L'hon. M. Pickersgill: Le député de Springfield consentirait-il maintenant à ce que je demande à mon collègue le ministre de la Justice de proposer l'amendement, fondé sur la proposition du député, concernant le paragraphe 3 de l'article 314D de la loi sur les chemins de fer? L'amendement retrancherait les lignes 1 à 10 inclusivement, à la page 32 du bill réimprimé, et les remplacerait par ce qui suit—je ne sais si les députés désirent que j'en donne lecture; sinon, le ministre de la Justice pourrait peut-être proposer l'amendement.

L'hon. M. Cardin: Je propose:

Que le bill C-231 définissant et appliquant une politique nationale des transports au Canada, modifiant la loi sur les chemins de fer et, par répercussion, d'autres lois et édictant d'autres dispositions résultantes, soit modifié par le retranchement des lignes 1 à 10 inclusivement à la page 32 du bill, tel qu'il est réimprimé, et leur remplacement par ce qui suit:

«(3) Lorsqu'une recommandation est faite par la Commission en vertu du paragraphe (1), la Commission doit faire rapport de sa recommandation au gouverneur en conseil; et, si la recommandation expose une ou plusieurs compagnies à des frais ou des pertes non recouvrables en vertu de l'article 314E ou n'est, pour cette raison ou une autre, pas acceptable pour une ou plusieurs de ces compagnies, le gouverneur en conseil peut prendre telle mesure législative ou autre qu'il considère nécessaire dans l'intérêt public.»

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

L'hon. M. Hamilton: Sur division.

M. le président: L'amendement est-il adopté?

L'hon. M. Hamilton: Sur division.

(L'amendement est adopté sur division.)

M. le président: L'article 42 modifié est-il adopté?

L'hon. M. Pickersgill: Je pense que le député de Nickel Belt veut prendre la parole.

M. Fawcett: Monsieur le président, j'ai un amendement visant l'article 314D. J'en ai fait tenir un exemplaire au ministre. Avant de le